### **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



001/2016

Date de convocation: 04/01/2016 Date d'affichage: 04/01/2016 SOUS-PRÉFET DE PONTOISE 26 JAN, 2016 ARRIVÉE

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRESENTS: 14 VOTANTS: 14

L'an deux mil seize, le 11 janvier à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric BAERT, Maire.

**Etaient présents**: M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme CAPRON, M. CHANTEPIE, M. CHAUVIN, M. COUBRICHE, Mme GOMBERT, M. LEBECQ, M. LECOMTE, M. LE LAY, M. PIERRAT, Mme RENAUD, Mme COLLAS, Mme HUGO-TRANZER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents: M. DESCAMPS.

A été élue secrétaire : Mme CAPRON.

# OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Considérant la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 24 janvier 2014;

Considérant la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ;

Considérant le projet de Schéma Départementale de Coopération Intercommunal du 16 octobre 2015 transmis par Monsieur le préfet par courrier du 30 novembre 2015 ;

Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur ce projet dans les deux mois suivant la notification aux communes ;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

EMET les avis suivants :

#### - Schéma Départemental

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### - <u>Intercommunalité</u>

La commune de Berville doit être rattachée à la Communauté de Communes Vexin Centre.

### - Syndicats et syndicats mixtes

Syndicats de traitement des ordures ménagères

Considérant que le SMIRTOM exerce sa compétence sur plus de trois communautés de communes ; Considérant que la prestation du SMIRTOM est conforme aux attentes de la population ;

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la poursuite des activités du SMIRTOM.

### Syndicat d'assainissement

Considérant que le SIARP exerce sa compétence sur trois communautés de communes ; Considérant la perspective du transfert de la compétence assainissement prévu par la loi NOTRe à la Communauté de Communes Vexin Centre à échéance 2020 ; Considérant que la prestation du SIARP est conforme aux attentes de la population.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la poursuite des activités du SIARP.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme. SOUS-PRÉFET DE PONTOISE 26 JAN. 2016 ARRIVÉE